



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ATIGIP

AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ — ATIGIP 2025

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES PERSONNES CONDAMNÉES PAR LA JUSTICE
POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE RÉCIDIVE.

SOMMAIRE

Édito	p. 4
--------------	------

Qui sommes-nous ?	p. 6
--------------------------	------

Analyses thématiques	p. 10
-----------------------------	-------

1. Le développement du travail d'intérêt général	p. 12
2. L'insertion professionnelle	p. 17
3. InSERRE	p. 21
4. L'innovation sociale	p. 23
5. Le service de l'emploi pénitentiaire	p. 25

Perspectives 2026	p. 31
--------------------------	-------

Glossaire	p. 36
------------------	-------



2025

Entre transition et confirmation

ÉDITO DU DIRECTEUR

L'année 2025 restera pour l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (Atigip) une année de transition. Le rattachement de l'agence à la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP), effectif en mars 2025, et une vacance de plus de quatre mois à la tête de la direction ont modifié son contexte de gouvernance. La présentation du plan stratégique 2026-2028 a ainsi été reportée à juin 2026. Si la perspective de ce rattachement a pu susciter des interrogations au sein de l'agence, il n'a modifié en profondeur ni ses missions ni son organisation.

Dans ce contexte, 2025 a surtout confirmé que **l'insertion professionnelle constitue une composante majeure de la prévention de la récidive.**

La trajectoire de l'emploi pénitentiaire est tenue : près d'un tiers des personnes détenues (30,6 %) exercent une activité professionnelle et 12,2 % suivent une formation. Le service de l'emploi pénitentiaire maintient le cap sur ses activités historiques tout en développant de nouvelles filières, à l'image du numérique. Les structures d'insertion par l'activité économique poursuivent leur essor, avec 50 structures et 9 entreprises adaptées implantées en détention. **En juillet 2025, deux décrets ont ouvert de nouveaux droits sociaux aux personnes détenues qui travaillent**, franchissant une étape décisive de la réforme du travail pénitentiaire.

L'année a également consacré la logique de parcours. La généralisation du diagnostic socioprofessionnel dès l'entrée en détention a été décidée. La préparation de l'ouverture de l'établissement InSERRE d'Arras, fondé sur l'accompagnement et la responsabilisation, est entrée dans une phase active.

Enfin, le travail d'intérêt général a franchi un seuil : **45 000 places sont désormais disponibles**, soit près du triple de l'offre disponible lors de la création de l'agence, tandis que se consolide la dynamique de reprise des prononcés amorcée en 2023.

« Cette année dense ouvre des perspectives pour 2026, que ce rapport s'attache à tracer »

Bruno Clément-Petremann,
Directeur de l'Atigip

I.

**QUI SOMMES-
NOUS ?**

Une agence au service de l'insertion professionnelle et de la prévention de la récidive

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (Atigip) est un service à compétence nationale du ministère de la Justice, créée en décembre 2018.

Sa conviction fondatrice : le travail, la formation et l'accompagnement vers l'emploi comptent parmi les leviers les plus efficaces de prévention de la récidive. L'agence développe ainsi le travail d'intérêt général et le travail pénitentiaire, encourage la formation professionnelle et construit des parcours d'insertion pour les personnes placées sous main de justice (PPSMJ), en milieu ouvert comme en milieu fermé.

Pour conduire cette politique publique, l'Atigip agit en lien avec les services du ministère de la Justice et des autres ministères, les collectivités territoriales, les entreprises et le monde associatif.

NOS MISSIONS



Faire du travail d'intérêt général une peine de référence, en adaptant l'offre aux besoins de chaque territoire et en favorisant les prononcés.



Renforcer le travail en détention, en développant une offre d'activités en quantité, en qualité et en variété, y compris pour les publics les plus éloignés de l'emploi.



Encourager et diversifier la formation professionnelle des personnes détenues, selon les besoins des territoires et les métiers en tension.



Accompagner les parcours d'insertion professionnelle : élaborer un projet, développer des compétences, acquérir une expérience.



Coopérer avec des partenaires publics et privés sur l'ensemble du territoire, en garantissant des solutions de recrutement et d'achats socialement responsables.

NOTRE ORGANISATION : UNE AGENCE, DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

L'agence réunit trois services opérationnels et des services de fonctions support, autour d'une même politique publique.

DIRECTION

Le service des
politiques et de
l'accompagnement
vers l'emploi (SPAÉ)

pilote les dispositifs
d'insertion
professionnelle, le
travail et la formation
en détention et fixe
le cadre normatif du
travail en détention

Le service du travail d'intérêt général (STIG)

conduit la politique
publique de
développement
de la peine de
TIG, alternative
à l'incarcération

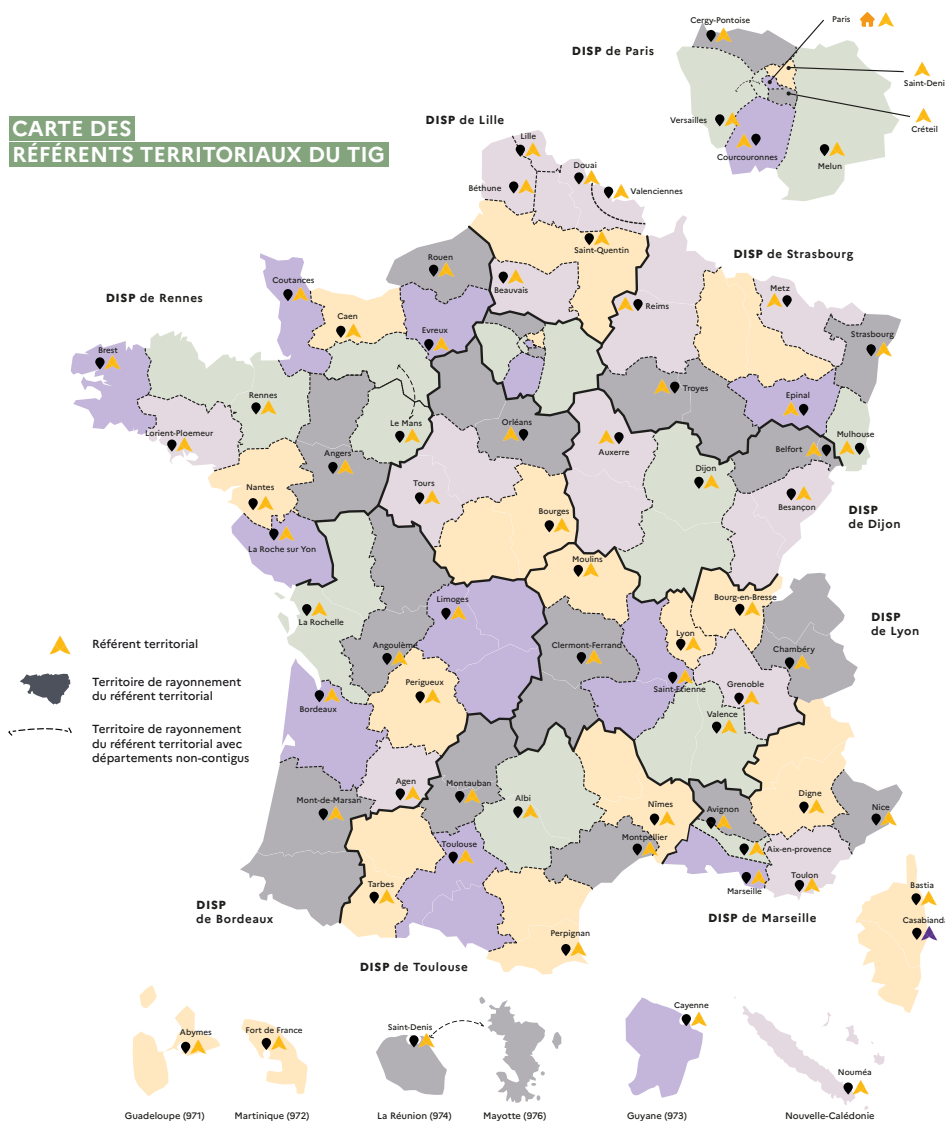
Le service de l'emploi pénitentiaire (SEP)

produit et commercialise des biens et services réalisés par des personnes détenues, dans ses ateliers implantés en établissements pénitentiaires

Des services de fonctions support

expertises juridiques,
comptables,
informatiques,
ressources humaines,
contrôle de gestion
et communication

CARTE DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX DU TIG



UN ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES

L'action de l'agence est relayée sur l'ensemble du territoire par des réseaux dédiés.

77

référénts territoriaux
du travail d'intérêt général
(RT-TIG), compétents
pour les publics majeurs
comme mineurs

21

référénts interrégionaux
de l'insertion
professionnelle (R2IP)

9

responsables des relations
entreprises (RRE) et un
responsable national

8

chargés d'affaires et de projets et 2 commerciaux sédentaires au sein de la direction commerciale du SEP

CHIFFRES CLÉS 2025

Plus de

45 000

places de TIG actives



30,6 %

des personnes détenues exercent
une activité professionnelle

12,2 %

des personnes détenues
suivent une formation
professionnelle

2018

création de l'agence

258

agents

3

services opérationnels

5

services de fonctions support

16 000

organismes d'accueil de TIG

55

ateliers du SEP dans

33

établissements pénitentiaires

30 M€

de chiffre d'affaires du SEP

Plus de

70

partenaires nationaux

50

structures d'insertion par
l'activité économique et

9

entreprises adaptées
en détention

II.

ANALYSES

THÉMATIQUES

Une même finalité, des leviers complémentaires

En 2025, l'action de l'Atigip se déploie autour de cinq thématiques : le développement du travail d'intérêt général, l'insertion professionnelle, le projet InSERRE, l'innovation et l'activité de l'emploi pénitentiaire.

Un même fil conducteur les relie : **la construction de parcours d'insertion professionnelle cohérents, du prononcé de la peine à la préparation de la sortie.** Adapter le contenu des mesures de travail d'intérêt général, diversifier le travail et la formation en détention, expérimenter un nouveau modèle d'établissement, soutenir l'innovation : chaque action de l'agence poursuit la même finalité, faire de l'insertion professionnelle un levier de prévention de la récidive.

Cette dynamique connaît en 2025 une inflexion partagée par l'ensemble des services. Les dispositifs déployés depuis 2018 ont atteint leur maturité : l'enjeu n'est plus de les étendre, mais d'en renforcer la portée. Contenu des mesures, individualisation des parcours, solidité des partenariats : c'est à cette exigence que répondent les cinq analyses qui suivent.

1. Le développement du travail d'intérêt général

LE TOURNANT DE LA QUALITÉ

L'année 2025 marque un tournant dans la politique publique de développement du travail d'intérêt général (TIG), confiée à l'Atigip depuis sa création. Le seuil des 45 000 places actives est atteint : l'objectif initial de maillage territorial est accompli. L'agence initie désormais un nouveau cycle, centré sur la qualité des mesures et l'individualisation des parcours.

UN MAILLAGE TERRITORIAL EFFICIENT

Conformément à la feuille de route qui lui a été assignée, l'agence a atteint l'objectif quantitatif fixé : 45 000 places de TIG sont désormais actives, soit à peu près le triple des 15 000 places recensées en 2019. Animé par une **cinquantaine de partenaires nationaux et plus de 16 000 organismes d'accueil**, ce réseau garantit une couverture nationale de l'offre de TIG. Il permet une prise en charge rapide des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), adaptée à la spécificité de chaque profil, tant sur le plan de l'infraction que de la situation socioprofessionnelle.

LA QUALITÉ DES MESURES, NOUVELLE PRIORITÉ

Sur la base de ce bilan, l'Atigip a réorienté son action vers les aspects qualitatifs du TIG : contenu des missions, modalités de prise en charge, individualisation des parcours d'exécution de peine. Les indicateurs de diversification des missions ont ainsi été revalorisés dans les instances de suivi de la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP), aux côtés des indicateurs quantitatifs.

Le service du travail d'intérêt général a concentré son action sur la diversification de l'offre : missions accessibles le soir ou le week-end, postes adaptés aux publics spécifiques ou sensibles, réponses aux difficultés de mobilité en zone rurale. Ce travail est conduit avec les directions interrégionales des services pénitentiaires et les directions des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), notamment lors de la présentation des plans d'action annuels des référents territoriaux du TIG (RT-TIG).

En 2025

+ de 50 %

des places de TIG relèvent de missions diversifiées, c'est-à-dire distinctes de l'entretien des locaux et des espaces verts.

Sociétés à mission : une expérimentation achevée

Conduite dans 20 départements avec le relais des RT-TIG, l'expérimentation du TIG au sein des sociétés à mission s'est poursuivie en 2025. Ces entreprises, environ 2 000 en France, concilient statutairement performance économique et utilité sociale, une logique proche de celle du TIG. Pilotée par l'Atigip et suivie par un comité d'évaluation dédié, l'expérimentation issue de la loi du 23 mars 2019 fait l'objet d'un rapport finalisé, qui sera remis au Parlement par le garde des Sceaux. Il proposera de généraliser tout ou partie du dispositif, de le prolonger ou d'y mettre fin.

Le développement des TIG « thématiques », élaborés en réponse à certaines typologies d'infractions (dégradations de biens, atteintes à l'environnement), s'est poursuivi. Il a nourri les travaux du groupe de travail « parcours de TIG », qui a validé cette année plusieurs outils destinés aux services d'insertion, avec des représentants de l'administration centrale, des services déconcentrés et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

LA REPRISE DES PRONONCÉS SE CONFIRME

Cet affinement de la réponse pénale vise à renforcer l'adhésion des autorités judiciaires à la mesure. Après un déclin entre 2015 et 2022, attribuable à des facteurs externes et structurels, les prononcés de TIG progressent de nouveau : +5 % en 2025, précédé de +6 % en 2024 et +1,5 % en 2023. Cette tendance confirme la portée des actions engagées : communication vers les acteurs judiciaires et les barreaux, formation, animation du réseau des RT-TIG, développement d'outils facilitateurs.

L'Atigip a, en outre, pris en compte certains éléments du rapport d'évaluation de la Cour des comptes de mars 2025, tout en maintenant les réserves qu'elle avait initialement exprimées quant aux conclusions de l'institution. **Deux axes de travail en résultent : renforcer la qualité pédagogique des mesures et améliorer les délais d'exécution, afin de conforter la confiance des magistrats.**

La présence de l'agence dans le champ de la formation continue s'est renforcée : trois interventions dans les programmes de l'École nationale de la magistrature (ENM) et une présentation au Conseil national des barreaux en décembre 2025, favorisant le rapprochement avec les écoles de formation des avocats.

DES PARTENARIATS NATIONAUX CONSOLIDÉS

Quatre conventions nationales d'objectifs ont été signées avec de nouveaux partenaires : la Fédération française de tennis de table, la Fédération française de boxe, l'association ECTI et le Centre des monuments nationaux. Douze conventions ont été renouvelées avec des partenaires historiques, parmi lesquels les Restaurants du cœur, Emmaüs, la Croix-Rouge et le Secours catholique, témoignant de la solidité du réseau construit depuis 2018.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE DU GOUVERNEMENT

Depuis 2022, les services du Premier ministre ont retenu le développement du TIG parmi les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) pour la période 2026-2028. Il s'agit de l'une des deux seules PPG confiées au ministère de la Justice. L'Atigip en assure la direction de projet, sous l'autorité du garde des Sceaux et du directeur général de l'administration pénitentiaire.

TIG 360° déployé sur l'ensemble du territoire

The logo for TIG 360° is displayed. It features the text 'TIG 360°' in a bold, dark blue sans-serif font. A small, stylized circular icon with orange and green segments is positioned to the right of the '0'.

En juin 2025, l'Atigip a achevé le déploiement de l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme numérique TIG 360° dans les dix directions interrégionales des services pénitentiaires. Ce dernier volet, consacré au suivi de l'exécution des mesures, fluidifie les échanges entre tuteurs et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation : suivi horaire, remontée d'incidents, bilan de mission en temps réel. Il permet désormais de mesurer la célérité de mise en œuvre des mesures et d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'améliorer les délais d'exécution.

CHIFFRES CLÉS TIG

45 000

places de TIG actives en 2025 (environ 17 000 à la création de l'agence)

Plus de

16 000

organismes d'accueil

Quelque

50

partenaires nationaux

+5%

de prononcés en 2025, après

+6%

en 2024 et

+1,5%

en 2023

Plus de

50%

de missions diversifiées

77

référénts territoriaux du TIG en 2025

Tuteurs de TIG : valoriser l'engagement



Initié en 2024, le groupe de travail « valorisation de l'engagement et des compétences des tuteurs de TIG » a conclu ses travaux au terme de cinq ateliers associant des RT-TIG et des partenaires de la société civile (SNCF, Restaurants du cœur, ministère de la Culture, Union sociale pour l'habitat, Keolis). Quatre outils de valorisation des tuteurs bénévoles, qui encadrent les mesures au sein des structures d'accueil, ont été retenus : chartes d'engagement, labels certifiants, cérémonies de l'engagement, remises de médailles et diplômes. Leur mise en œuvre interviendra en 2026, dans la perspective de structurer une « communauté des tuteurs ».

« Pendant longtemps, j'ai cru que le TIG, c'était aller balayer les rues de la ville et puis que ça s'arrêtait là... Si on ne fait que réparer le dommage sans anticiper, on ne lutte pas contre la récurrence. C'est important de remettre les gens dans la formation, dans le monde actif. »

Xavier Drouard
CPIP, pôle TIG du SPIP de Perpignan.

2. L'insertion professionnelle

CONSOLIDER UNE LOGIQUE DE PARCOURS

Travailler, se former, être accompagné, préparer sa sortie : l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice s'appuie sur **une chaîne d'étapes interdépendantes**. En 2025, l'Atigip a consolidé chacun de ces maillons : diversification des activités, ouverture de nouveaux droits sociaux, renforcement des accompagnements spécialisés et déploiement d'un diagnostic dès l'entrée en détention.

UN TRAVAIL PÉNITENTIAIRE PLUS DIVERSIFIÉ

L'agence et l'ensemble du réseau pénitentiaire ont poursuivi le développement des activités rémunérées proposées en détention. Ces activités permettent aux personnes détenues **d'indemniser les parties civiles, de se constituer un pécule de sortie et d'acquérir une expérience professionnelle** utile à la suite de leur parcours. Depuis début 2023, 43 % des personnes détenues sur cette période ont accédé au travail pénitentiaire ou à la formation professionnelle.

Un diagnostic socioprofessionnel dès l'entrée en détention

Juillet 2025 a marqué la généralisation du déploiement national d'un **diagnostic socioprofessionnel** réalisé au quartier arrivant, dans les 117 maisons d'arrêt et établissements disposant d'un quartier maison d'arrêt. Conduit par des professionnels de l'Afpa, il dresse un état des lieux de la situation de chaque personne détenue, identifie ses besoins et permet d'engager plus rapidement les premières actions. Conçu avec des chercheurs de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP), il est issu d'une expérimentation menée dans 15 établissements depuis 2024. Déployé dans 50 établissements fin 2025, il sera opérationnel dans l'ensemble des établissements concernés en 2026. Chaque entretien donne lieu à une synthèse accessible dans le système d'information IPRO 360° par les professionnels de la détention et les partenaires de l'insertion.

Parcours d'insertion en cinq étapes

Diagnostic à l'arrivée → Travail → Formation → Accompagnement → Préparation à la sortie

Le développement du travail pénitentiaire s'appuie notamment sur l'implantation de nouvelles entreprises en concession, dans des ateliers mis à disposition par l'administration pénitentiaire. Constitué depuis 2023, le réseau des neuf responsables interrégionaux des relations aux entreprises agit au plus près des acteurs économiques locaux : il a accompagné **l'implantation de 19 nouvelles entreprises en 2025**. Chaque mois, **près de 20 000 personnes détenues** exercent une activité de travail, sur des métiers de plus en plus variés, en lien avec les besoins des recruteurs.



L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE S'IMPLANTE EN DÉTENTION

En partenariat avec le ministère du Travail et des Solidarités, 50 structures d'insertion par l'activité économique accueillent désormais, et depuis fin 2025, des personnes détenues particulièrement éloignées de l'emploi. Neuf entreprises adaptées sont par ailleurs mobilisées pour le recrutement de personnes détenues en situation de handicap. Ces implantations s'accompagnent, pour les publics les plus fragiles, d'un **accompagnement socioprofessionnel adapté**.

Des droits sociaux renforcés pour les personnes qui travaillent

Engagée depuis 2021 pour instaurer une relation contractuelle entre les personnes détenues et les entreprises implantées en détention, la réforme du travail pénitentiaire s'est poursuivie par **l'ouverture de nouveaux droits sociaux** attachés au contrat d'emploi pénitentiaire. Fruit de plusieurs mois de travaux interministériels, quatre décrets sont entrés en vigueur en 2025. Depuis janvier, les périodes travaillées en détention peuvent être prises en compte par France Travail dans le calcul des **droits à l'assurance chômage**. Depuis juillet, elles sont mieux valorisées dans le calcul des **droits à la retraite**, complétés par une retraite complémentaire et par des indemnités journalières en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de maternité.

UNE OFFRE DE FORMATION MAINTENUE ET PLUS QUALIFIANTE

Financée par les conseils régionaux, la formation professionnelle en détention est organisée selon **les exigences du droit commun**, telles qu'elles s'appliquent aux personnes libres. Le dialogue engagé avec les régions a permis de préserver le nombre de places proposées, alors même que le contexte budgétaire s'avère plus contraint pour les politiques régionales de formation.

15 secteurs d'activité sont aujourd'hui représentés, ouvrant l'accès à plus de 40 métiers, dont plusieurs relevant des perspectives d'avenir liées à la transition écologique. Par ailleurs, **63 % des places de formation se traduisent par une certification, contre 52 % en 2024** : les compétences acquises en détention sont ainsi davantage valorisées dans la suite des parcours. Dans un contexte de forte progression de la population carcérale, il convient de poursuivre ces efforts en 2026 afin de proposer une offre à la hauteur des besoins et en parfaite cohérence avec les exigences du marché du travail.



DES ACCOMPAGNEMENTS VERS L'EMPLOI RENFORCÉS

En appui aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, l'Atigip déploie des accompagnements spécialisés destinés aux personnes ayant besoin de construire ou de concrétiser un projet professionnel. En 2025, le réseau de l'emploi a enregistré **son niveau d'intervention en détention** le plus élevé depuis la mise en place de ce partenariat, au début des années 1990 : 20 000 nouveaux accompagnements engagés par les conseillers de France Travail et des missions locales ont permis à 28 % des sortants de détention de bénéficier d'un appui préparatoire à leur réinsertion.

L'offre des **programmes personnalisés d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)** a par ailleurs été reconduite dans trois directions interrégionales. Créés en 2015, ces programmes s'appuient sur des structures expertes qui proposent un accompagnement individualisé, à tout moment de la détention. Après l'adoption d'un cadre national commun en 2023, les marchés interrégionaux sont progressivement relancés pour consolider le dispositif et permettre sa mobilisation en milieu ouvert. Quatre autres doivent être attribués en 2026 et 2027. Enfin, plusieurs conventions ont été prolongées avec des associations engagées en faveur de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, en milieu fermé comme en milieu ouvert : Wake Up Café, La Cravate Solidaire, Emmaüs France, la Fondation FACE, aux côtés de partenaires tels que Permis de construire.



CHIFFRES CLÉS INSERTION PROFESSIONNELLE



43 %

des personnes passées par la détention depuis 2023
ont accédé au travail ou à la formation en 2025

Près de

20 000

personnes détenues classées au travail ou en
situation de travail chaque mois



19

nouvelles entreprises
implantées en détention
en 2025

50

structures d'insertion par
l'activité économique et

9

entreprises adaptées

15

secteurs d'activité
et plus de 40 métiers
accessibles en
formation

63 %

des places de formation
donnent lieu à une certification
en 2025 (52 % en 2024)

20 000

nouveaux accompagnements
engagés par France Travail
et les missions locales

28 %

des sortants de détention
accompagnés en préparation
de leur sortie

117

établissements concernés par
le diagnostic socioprofessionnel

3. InSERRE

INSERRE : UN ÉTABLISSEMENT CONÇU POUR L'EMPLOI

Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi : l'acronyme exprime l'ambition du projet. Implanté à Saint-Laurent-Blangy, au cœur de la communauté urbaine d'Arras, InSERRE est un établissement pénitentiaire pour peines expérimental, dont le fonctionnement repose sur le travail, la formation et la responsabilisation.

UN MODÈLE INÉDIT

InSERRE se distingue par sa taille et par la place accordée à l'activité professionnelle. Une structure de 180 places en encellulement individuel, une zone de travail et de formation de 3 000 m² d'ateliers complétés par 1 000 m² de zone maraîchère, et un objectif clair : **100 % des personnes détenues engagées dans un parcours d'insertion professionnelle (travail/formation).**



InSERRE en bref



180

places en encellulement individuel



3 000 m²

d'ateliers



1 000 m²

de zone maraîchère



100 %

des personnes détenues au travail
ou en formation



59

surveillants affectés



L'établissement comprend également un espace citoyen, ouvert sur le territoire, au sein duquel les personnes détenues sont en contact direct avec la population et rendent un service à la collectivité. Il accueille des personnes condamnées à une peine initiale de cinq ans au plus, dont la libération est prévue dans un délai d'un à trois ans, engagées volontairement dans un parcours d'insertion. La prise en charge associe un pôle SPIP dédié et un pôle insertion professionnelle réunissant conseillers en insertion professionnelle et référent des relations aux entreprises, afin de garantir **une continuité de parcours entre le dedans et le dehors**. Chaque personne bénéficie d'un contrat d'accompagnement, d'un emploi du temps co-construit, d'un accompagnement socio-comportemental et d'un dispositif spécifique dans les six mois précédant sa sortie.

2025 : UNE PHASE ACTIVE

Engagée en 2023, l'expérimentation a atteint en 2025 une phase opérationnelle en vue d'une ouverture prévue en novembre 2026. L'affectation des personnels, dont 59 surveillants, a été réalisée au dernier trimestre 2025, avec une prise de fonction prévue en septembre 2026. Plusieurs comités de pilotage locaux se sont réunis et les échanges se sont intensifiés entre les directions du ministère de la Justice afin de préparer le décret en Conseil d'État qui encadrera les dispositifs expérimentaux, attendu en 2026.

UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

Porté par le ministère de la Justice sur un territoire qui s'est porté candidat, le projet mobilise de nombreux acteurs : l'Atigip assure la chefferie de projet, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'administration pénitentiaire la responsabilité de l'établissement livré. Le préfet et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille co-président le comité de pilotage local, qui réunit chaque semestre le SPIP, le centre hospitalier, les collectivités territoriales, les représentants du monde économique et les partenaires associatifs. La mobilisation des élus de l'Arrageois, clé de voûte d'une expérimentation nationale



LA MOBILISATION DES ÉLUS DE L'ARRAGEOIS, CLÉ DE VOÛTE D'UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE

L'implantation de la structure InSERRÉ à Saint-Laurent-Blangy témoigne de l'engagement des élus de l'Arrageois, dont l'impulsion est déterminante pour permettre à ce projet expérimental d'envergure nationale d'aboutir.

Confrontés aux impératifs de sécurité et d'insertion, les décideurs locaux privilégient une approche fondée sur une transparence sans faille envers les citoyens et un dialogue constant avec les acteurs économiques du territoire.

En mobilisant le tissu entrepreneurial local et en favorisant l'émergence d'espaces de concertation tels que la « Maison du projet », ils font ainsi d'un défi carcéral un véritable levier de développement solidaire. Par leur vision prospective et leur implication institutionnelle, les élus locaux érigent l'Arrageois en territoire pionnier, où l'innovation pénitentiaire s'inscrit au cœur d'une dynamique collective conjuguant responsabilité, sécurité et réussite de la réinsertion par l'emploi.

4. L'innovation sociale

SOUTENIR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INSERTION

Depuis 2021, l'Atigip s'est dotée d'un lieu et de deux dispositifs pour **faire émerger et accompagner les initiatives de terrain**. Le Lab 2D, ses deux prix et leurs lauréats forment aujourd'hui un écosystème d'innovation au service de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.



L'innovation en chiffres

2021 ouverture du Lab 2D

12 projets lauréats et
3 coups de cœur du prix
Atigip – Émergence

Jusqu'à **10 000 €** par projet

16 structures lauréates du prix
2D depuis 2022

Dotation de **5 000 à 15 000 €**

Une trentaine d'intervenants
institutionnels mobilisés.

LE LAB 2D, UN ESPACE DÉDIÉ

Ouvert début 2021 dans les locaux de l'agence à Paris, le Lab 2D est **un espace partagé de soutien à la création et au déploiement de projets innovants**. Il propose aux porteurs de projets des temps de créativité et de co-développement, et favorise les rencontres entre les acteurs du ministère de la Justice et les parties prenantes de l'insertion professionnelle. Deux prix y sont accompagnés : l'un destiné aux agents du ministère, l'autre aux structures de l'économie sociale et solidaire.

LE PRIX ATIGIP – ÉMERGENCE : ACCOMPAGNER LES AGENTS

Conduit depuis 2021 avec l'association makesense, le prix Atigip – Émergence s'adresse aux agents du ministère de la Justice porteurs d'une solution innovante. Chaque lauréat bénéficie de **six mois d'accompagnement individuel et collectif**, d'une aide financière pouvant atteindre 10 000 €, d'un parrainage assuré par un membre de l'agence ou de son réseau et d'un accès au Lab 2D. Depuis la création du dispositif, 12 projets ont été distingués, auxquels s'ajoutent trois coups de cœur du jury.

La promotion 2025 illustre la diversité des initiatives : une formation à la maintenance de vélos assortie de l'ouverture d'un atelier au centre de détention de Val-de-Reuil, des vidéos de mise en situation destinées à la formation des tuteurs de TIG, et la création d'une marque de vêtements à l'atelier confection du centre pénitentiaire de Marseille-Baumettes. Le coup de cœur a distingué un parcours de TIG conduit avec des ruchers écoles et des associations de protection des abeilles.

LE PRIX 2D : STRUCTURER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Co-porté depuis 2022 avec Act'ice, consortium réunissant les associations Possible et Ronalpia, le prix 2D soutient **les projets d'insertion professionnelle portés par l'économie sociale et solidaire** et renforce les coopérations avec les acteurs institutionnels du champ péni-

tentiaire. Chaque édition distingue quatre structures, dotées de 5 000 à 15 000 € et accompagnées lors de quatre journées de co-développement au Lab 2D. Ces sessions réunissent les lauréats, des magistrats, des représentants de l'administration pénitentiaire, des référents justice de France Travail et des professionnels des SPIP. Depuis 2022, 16 structures ont été lauréates et une trentaine d'intervenants institutionnels ont participé à ces travaux.

DES EFFETS OBSERVÉS, UNE DYNAMIQUE À CONSOLIDER

Pour les porteurs de projets, l'accompagnement permet de structurer une idée et de la rendre concrète, de développer l'esprit d'initiative et d'acquérir des méthodes réutilisables au quotidien. Pour l'agence, il fait émerger **des projets validés par l'expérimentation de terrain avec des moyens limités**. Les journées de co-développement produisent un effet complémentaire : la levée des représentations réciproques entre acteurs associatifs et institutionnels, et une meilleure compréhension mutuelle des contraintes professionnelles.

Le prix Atigip – Émergence a **élargi son audience au-delà des réseaux de l'agence** et touche désormais des agents issus de métiers variés, ce qui permet d'identifier des initiatives nées loin des pratiques habituelles d'innovation. Les prochaines éditions viseront à consolider cette ouverture et à mieux articuler les projets soutenus avec les priorités nationales en matière d'insertion professionnelle.

L'écosystème d'innovation sociale

ATIGIP – ÉMERGENCE
pour les agents



LE LAB 2D



2D
pour les associations

5. Le service de l'emploi pénitentiaire

UN OUTIL INDUSTRIEL AU SERVICE DE L'INSERTION

Le service de l'emploi pénitentiaire (SEP) constitue le pôle industriel de l'agence. Il **organise, produit et commercialise** des biens et services réalisés par des personnes détenues au sein de ses ateliers, dont il assure la gestion à travers la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP). En 2025, il a conforté son modèle économique, porté par un chiffre d'affaires de **30 M€**, un effort d'investissement soutenu et une place croissante dans l'achat public responsable.

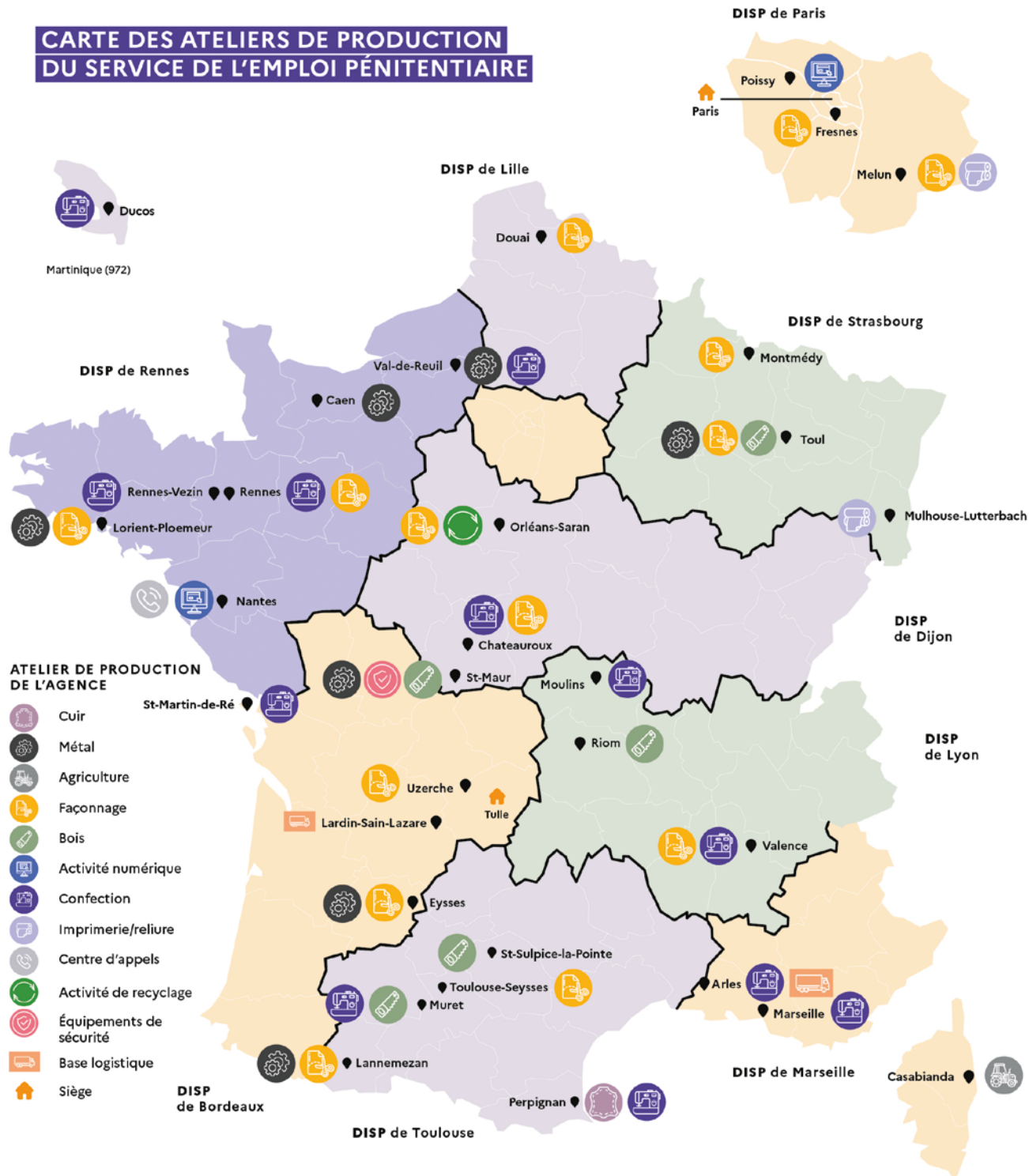
PRODUIRE EN DÉTENTION, PRÉPARER LA SORTIE

Complémentaire du travail en concession et du service général, le SEP développe des activités de travail et de formation dans les établissements pénitentiaires, et plus particulièrement des établissements pour peine. Enregistré comme organisme de formation, il poursuit une double finalité : **répondre aux besoins de ses donneurs d'ordres et préparer l'insertion des personnes détenues**, en leur permettant d'acquérir une expérience et des compétences professionnelles réelles. En 2025, ses 55 ateliers, répartis dans 33 établissements, ont employé chaque mois plus de 1 300 opérateurs et en ont accueilli plus de 2 000 sur l'ensemble de l'année.

UN ACTEUR DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

La commande publique constitue un levier de développement majeur. Depuis 2023, un guide national sur les aspects sociaux de la commande publique reconnaît les personnes placées sous main de justice classées dans les ateliers du SEP parmi les **bénéficiaires possibles des clauses sociales d'insertion**. Le SEP peut ainsi répondre aussi bien aux marchés comportant de telles clauses qu'à ceux réservés aux personnes éloignées de l'emploi. En 2025, l'agence a par ailleurs été citée dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de la Direction des achats de l'État ; une convention « habillement de l'État » a été engagée avec cette direction afin d'orienter vers les ateliers la production de tenues de plusieurs administrations.





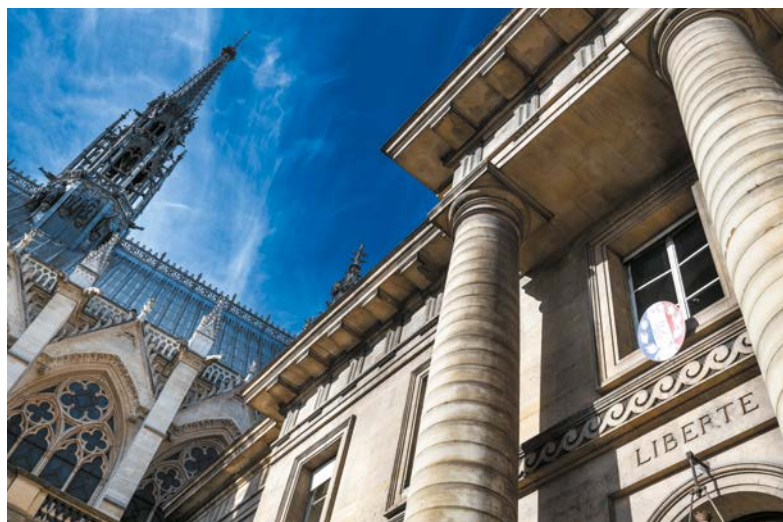
30 M€

de chiffre d'affaires au service
de l'emploi pénitentiaire



Le SEP aux Jeux de Paris 2024

Le savoir-faire des ateliers a rayonné lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Client de longue date, la société FUGU a confié au SEP l'usinage (CP Riom) et l'assemblage (CD Uzerche) d'une centaine de voûtes-pergolas installées sur plusieurs sites de compétition et de fêtes. L'atelier menuiserie du CD Toul a par ailleurs réalisé les palissades du stade Yves-du-Manoir de Colombes, rénové pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon.



ÉQUIPER LE SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE

Le SEP a consolidé en 2025 sa position de **partenaire de référence pour l'équipement des établissements pénitentiaires**. Au terme de la première phase du « Programme 15 000 places », il assure depuis 2025 la livraison des 7 000 places restantes (mobiliers de cellule, mobilier administratif, portes de détention) tout en intervenant sur de nouveaux chantiers de sécurisation. Sa diversification vers le milieu judiciaire se confirme, avec l'équipement des palais de justice d'Aix-en-Provence et de Mont-de-Marsan, qui préfigure un chantier emblématique : celui du palais de justice de Paris, sur l'Île de la Cité.

INNOVER POUR LA SÉCURITÉ ET LA PERFORMANCE

Le SEP se distingue par sa capacité de proposition auprès de ses donneurs d'ordres. En 2025, il a conçu une **nouvelle porte de cellule**, intégrant onze évolutions techniques en matière de sécurité et de durabilité, testée par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et fabriquée à l'atelier métal du centre de détention de Val-de-Reuil. L'année a surtout été marquée par la **standardisation complète du mobilier de cellule destiné aux nouveaux établissements**, validée par la DGAP à la fin de l'année. Conduite avec l'administration pénitentiaire et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, cette harmonisation autorise une gestion sur stock, simplifie la maintenance et stabilise les coûts de production.

La filière numérique connaît elle aussi un essor notable. À Orléans-Saran, l'atelier de **reconditionnement de matériel informatique** a franchi une étape décisive avec la signature, en décembre 2025, d'un marché pluriannuel de trois ans conclu avec Enedis, qui redistribue les équipements reconditionnés à ses salariés. Alignée sur la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), cette activité conjugue enjeux environnementaux, économiques et sociaux. À Eysses, l'atelier de métallerie a quant à lui répondu à une commande pionnière du département de Lot-et-Garonne : des casiers « Made in 47 » destinés aux collèges, associant réinsertion, relocalisation et économie circulaire.

DES ATELIERS CERTIFIÉS

Les certifications attestent la fiabilité des ateliers et rapprochent les opérateurs des exigences de l'entreprise. En 2025, le SEP a renouvelé ses principales reconnaissances : la **certification qualité ISO 9001**, le **label environnemental IMPRIM'VERT** de son imprimerie, la **norme phytosanitaire NIMP15** requise pour l'export, ainsi que la **norme NF Environnement** de ses composteurs de proximité. Autant de gages de qualité qui inscrivent la production pénitentiaire dans les standards du marché.



LA FILIÈRE CONFECTION, VITRINE DU SAVOIR-FAIRE

Première filière du SEP, la confection mobilise en moyenne 350 opérateurs répartis dans 14 ateliers et produit chaque année de 250 000 à 300 000 pièces. En 2025, elle a assuré la dotation complète des trois promotions d'élèves surveillants de l'École nationale d'administration pénitentiaire, soit plus de 1 500 uniformes. Elle a également conçu, à la demande de la DGAP, une nouvelle tenue des personnels de surveillance, plus confortable et plus résistante, dont le visuel reprend les couleurs du drapeau national. La filière poursuit enfin son déploiement ultramarin : en Martinique, l'atelier du centre pénitentiaire de Ducos monte en charge pour équiper à terme les établissements de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane.



La formation, préalable à l'emploi en atelier

Avant d'intégrer un atelier, les opérateurs bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi dispensée par les personnels d'encadrement. En 2025, 388 stagiaires ont bénéficié de 25 578 heures de formation, principalement dans les filières confection, métal et bois. Cet apprentissage, certifiant pour plusieurs métiers, valorise des compétences directement transférables à la sortie, dans des secteurs souvent en tension.

25 578

heures de formation entre les filières

Confection : **13 986 h**

55 % des heures

Métal : **3 206 h**

Bois : **2 860 h**

Numériques : **2 380 h**

Imprimeries : **2 050 h**

Façonnage : **386 h**

Usinage : **360 h**

Magasinage : **350 h**

CHIFFRES CLÉS SEP

55

ateliers dans 33 établissements
pénitentiaires



11

conventions signées avec les DISP,
SG ou établissements pénitentiaires
(hors conventions uniformes)

Plus de

1 300

opérateurs employés
chaque mois

et plus de

2 000

accueillis sur l'année

30 M€

de chiffre d'affaires

2 M€

d'investissements

25 578

heures de formation dispensées
à

388

stagiaires

14

ateliers de confection

250 000

à

300 000

pièces produites par an

III.

PERSPECTIVES

2026

2026, l'année de la consolidation

Une orientation a été confirmée en 2025. 2026 la mettra à l'épreuve. Après une phase de développement quantitatif, l'agence engage une année de consolidation qualitative, structurée par un nouveau plan stratégique 2026-2028 et par plusieurs échéances concrètes : l'ouverture d'InSERRÉ, la généralisation du diagnostic socioprofessionnel, la montée en charge de la qualité des TIG et la poursuite de la réforme du travail pénitentiaire. Ces chantiers, portés par des services distincts, convergent vers une même ambition : **faire de l'insertion professionnelle un levier éprouvé de prévention de la récidive.**

UN TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PLUS QUALITATIF

Le développement du TIG est l'une des deux **politiques prioritaires du Gouvernement** relevant du ministère de la Justice. L'agence en assure la direction de projet. L'enjeu n'est plus quantitatif (le seuil des 45 000 places est atteint), mais qualitatif : diversifier davantage les missions, réduire les délais d'exécution, renforcer la qualité pédagogique des mesures et consolider l'adhésion des magistrats, dans le prolongement des recommandations de la Cour des comptes. Les travaux engagés sur les parcours de TIG, la communauté des tuteurs et les suites de l'expérimentation des sociétés à mission se poursuivront.



UNE LOGIQUE DE PARCOURS GÉNÉRALISÉE

L'insertion professionnelle est, grâce à l'action de l'Atigip, reconnue comme une composante majeure de la réinsertion. Le **diagnostic socioprofessionnel réalisé au quartier arrivant**, déployé dans 50 établissements fin 2025, sera, dans cette perspective, étendu à l'ensemble des établissements concernés, ancrant l'évaluation des besoins dès l'entrée en détention. La réforme du travail pénitentiaire se poursuivra avec la mise en œuvre des derniers droits sociaux issus de la réforme de 2021 et par ailleurs avec le renouvellement des marchés d'accompagnement (PPAIP). L'effort portera aussi sur la formation, afin d'en maintenir le volume et d'en renforcer le caractère qualifiant, dans un contexte de forte hausse de la population carcérale.

L'OUVERTURE D'INSERRE

Événement significatif de l'année, le premier établissement InSERRE, situé à Saint-Laurent-Blangy, à proximité d'Arras dans le département du Pas-de-Calais, ouvrira en novembre 2026. Après la livraison du bâtiment au premier semestre et la prise de poste des personnels en septembre, l'établissement accueillera ses premières personnes détenues, avec l'objectif inédit de **100 % d'entre elles au travail ou en formation**. Le décret en Conseil d'État encadrant les dispositifs expérimentaux, attendu à l'été 2026, sécurisera le cadre juridique de cette expérimentation, dont les enseignements nourriront la réflexion sur le modèle pénitentiaire de demain.



UN SERVICE DE L'EMPLOI PÉNITENTIAIRE EN DÉVELOPPEMENT

Le SEP poursuivra en 2026 son développement selon trois axes : **un développement commercial actif** (veille des appels d'offres, conventions avec la Direction des achats de l'État, positionnement RSE, prospection du secteur privé), **une organisation industrielle consolidée** (renouvellement de son progiciel de gestion, planification capacitaire, pilotage qualité et sécurité) et **la mobilisation de tous ses partenaires**. La modernisation de l'outil de production se poursuivra, conformément à la recommandation de la Cour des comptes d'affecter une partie du solde cumulé à l'investissement.



« De nouveaux projets se concrétiseront, dont l'ouverture d'un troisième atelier de confection à Rennes-Vezin et le développement d'une activité de recyclage avec Emmaüs Connect à Orléans-Saran. »

INNOVATION ET NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

La démarche d'innovation se poursuivra avec de nouvelles éditions des prix Émergence et 2D, en cherchant à mieux articuler les projets soutenus avec les priorités nationales d'insertion. L'ensemble de ces chantiers s'inscrira dans le **nouveau plan stratégique 2026-2028 de l'agence**, dont la présentation interviendra en juin 2026. Ce plan donnera un cadre commun aux trois services et traduira la volonté de l'agence de dépasser les logiques de service pour agir comme une seule agence, au service d'une politique publique unifiée d'insertion et de prévention de la récidive.



IV.

GLOSSAIRE

Afpa – Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

Opérateur de formation qui conduit notamment le diagnostic socioprofessionnel réalisé au quartier arrivant.

AGEC – loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Loi de 2020 encourageant le réemploi et le reconditionnement ; elle structure la filière numérique du SEP.

APIJ – Agence publique pour l'immobilier de la justice

Maître d'ouvrage des constructions judiciaires et pénitentiaires ; partenaire d'InSERRE.

Atigip – Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Service à compétence nationale du ministère de la Justice créé en 2018.

Contrat d'emploi pénitentiaire

Contrat encadrant la relation de travail des personnes détenues, support des nouveaux droits sociaux issus de la réforme du travail pénitentiaire.

DGAP – Direction générale de l'administration pénitentiaire

Une des huit directions du ministère de la Justice.

Encellulement individuel

Affectation d'une personne détenue à une cellule individuelle ; principe retenu pour les 180 places d'InSERRE.

Entreprise adaptée

Entreprise employant majoritairement des personnes en situation de handicap ; neuf sont implantées en détention.

ENAP – École nationale d'administration pénitentiaire

École de formation des personnels pénitentiaires, dotée en uniformes par la filière confection du SEP.

IAE / SIAE – structure d'insertion par l'activité économique

Structure accompagnant vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées ; 50 accueillent des personnes détenues.

INETOP – Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle

Laboratoire ayant contribué à la conception du diagnostic socioprofessionnel.

IPRO 360°

Plateforme digitale permettant de visualiser les ateliers de travail pénitentiaire.

Maison d'arrêt

Établissement pénitentiaire recevant des personnes prévenues en attente de leur procès et des personnes détenues condamnées à de courtes peines.

Centre de détention

Établissement pour peine accueillant les personnes condamnées à des peines de plus de deux ans, orienté vers la réinsertion.

Milieu fermé

Ensemble des situations d'exécution de peine en détention.

Milieu ouvert

Ensemble des mesures exécutées hors détention (dont le travail d'intérêt général), suivies par les SPIP.

Personne détenue

Personne incarcérée dans un établissement pénitentiaire.

Pécule de sortie

Part de la rémunération du travail en détention réservée pour être remise à la personne à sa libération afin de subvenir à ses besoins immédiats.

PJJ – protection judiciaire de la jeunesse

Direction du ministère de la Justice chargée des mineurs sous main de justice.

Une des huit directions du ministère de la Justice.

PPAIP – programme personnalisé d’accompagnement à l’insertion professionnelle

Dispositif d’accompagnement individualisé vers l’emploi, mobilisable à tout moment du parcours.

PPG – politiques prioritaires du Gouvernement

Désignent les objectifs stratégiques majeurs fixés par l’exécutif pour structurer, piloter et évaluer l’action de l’État en France. Le développement du TIG en fait partie pour 2026-2028.

PPSMJ – personne placée sous main de justice

Personne faisant l’objet d’une mesure ou d’une peine, en milieu ouvert ou fermé.

RIEP – Régie industrielle des établissements pénitentiaires

Retraçant les opérations relatives à la fabrication et à la vente de biens et de prestations services réalisés par les ateliers industriels des établissements pénitentiaires.

RT-TIG – référent territorial du travail d’intérêt général

Agent chargé de développer et d’animer l’offre de TIG sur son territoire ; 77 sont en poste.

SEP – service de l’emploi pénitentiaire

Service de l’Atigip qui produit et commercialise des biens et services réalisés par des personnes détenues.

Société à mission

Entreprise inscrivant statutairement une finalité sociale ou environnementale ; plusieurs d’entre elles reçoivent des personnes condamnées à une peine du TIG.

SPAE – Service des politiques et de l’accompagnement vers l’emploi

Service de l’Atigip pilotant l’insertion professionnelle, le travail et la formation en détention.

SPASER – schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Cadre stratégique des achats publics responsables, citant les ateliers du SEP comme voie d’insertion.

SPIP – service pénitentiaire d’insertion et de probation

Service assurant le suivi des personnes en milieu ouvert et fermé et la préparation à la sortie.

STIG – Service du travail d’intérêt général

Service de l’Atigip conduisant la politique publique de développement du TIG.

TIG – travail d’intérêt général

Peine ou mesure consistant en un travail non rémunéré au profit de la collectivité, alternative à l’incarcération.

TIG360°

Plateforme numérique nationale de gestion du travail d’intérêt général.

Mentions légales :

Direction de la publication :

Bruno Clément-Petremann, directeur de l’Atigip

Direction de la rédaction :

Karine Ploujoux, responsable de communication de l’Atigip

Date de publication : août 2026

2025 EN BREF

2025, année de transition et de consolidation.

Dans un contexte de gouvernance en évolution, l'arrivée de Bruno Clément-Petremann à la direction de l'agence, en juin 2025, a ouvert une nouvelle étape. L'Atigip a confirmé cette année que l'insertion professionnelle constitue un levier majeur de prévention de la récidive, et a préparé les grands rendez-vous de 2026.

Les temps forts de l'année

LE DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

45 000 places actives : le maillage territorial est accompli, l'agence engage le tournant de la qualité.

La reprise des prononcés se confirme **+5 %** en 2025.

L'expérimentation du TIG au sein des sociétés à mission se poursuit, ouvrant la voie à un rapprochement avec l'économie sociale et solidaire dès 2026.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Lancement du **diagnostic socio-professionnel** dès l'entrée en détention (**50** établissements fin 2025).

Quatre décrets ouvrent de **nouveaux droits sociaux** aux personnes détenues qui travaillent.

63 % des places de formation sanctionnées par une certification (52 % en 2024).

INSERRE

Un modèle inédit de **180** places tourné vers l'emploi, avec l'objectif de 100 % des personnes détenues au travail ou en formation.

Le chantier d'InSERRE Arras a significativement avancé, pour une ouverture fin 2026.

LE SERVICE DE L'EMPLOI PÉNITENTIAIRE

30 M€ de chiffre d'affaires, **55 ateliers** dans 33 établissements.

Standardisation complète du mobilier de cellule validée par la DGAP.

Nouvelle filière de reconditionnement numérique avec Enedis.

L'INNOVATION

Le **Lab 2D** et ses deux prix (Émergence, 2D) continuent de faire émerger des projets de terrain au service de l'insertion professionnelle des PPSMJ.

12 projets d'agents et 16 structures associatives accompagnés depuis la création des dispositifs.

... ET EN 2026

Ouverture d'InSERRE, généralisation du diagnostic socioprofessionnel, montée en charge de la qualité des TIG et nouveau plan stratégique 2026-2028.

Créée en 2018, l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (Atigip) est un service à compétence nationale du ministère de la Justice. Elle développe, en lien avec les services du ministère de la Justice, le travail d'intérêt général, alternative à la prison, et l'activité professionnelle des personnes suivies par la justice en élaborant des dispositifs d'orientation, de formation, de travail en détention et d'accompagnement vers l'emploi.